

 <b>DNA</b> Dernières Nouvelles d'Alsace	<b>POUR VOS RENDEZ-VOUS COMMERCIAUX</b>  <b>Monaim Badich</b>  Tél. 07 85 68 33 57	<b>PARTENAIRE</b> des acheteurs publics pour la collecte et la publication des avis de presse & web - Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation <a href="https://alsace.marchespublics-eurolegales.com">https://alsace.marchespublics-eurolegales.com</a> <a href="https://dna.marchespublics-eurolegales.com">https://dna.marchespublics-eurolegales.com</a> Le journal d'annonces légales de vos départements	<b>DEMANDE DE PUBLICATION</b>  <b>pour les DNA contactez</b> <b>le 08 09 10 01 67</b> <b>legalesADN@ebraservices.fr</b> appel gratuit puis coût d'un appel local
---	--	--	---

## Enquête publique



### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BARR

#### Avis d'enquête publique unique

#### Modification N°1 de droit commun du plan local d'urbanisme intercommunal

Par arrêté du Président du 23 avril 2024, il sera procédé à une enquête publique sur la modification N°1 de droit commun du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Barr pour une durée de 34 jours consécutifs du vendredi 24 mai à 9h00 au mercredi 26 juin 2024 à 12h00. Cette modification de droit commun permet de faire évoluer le règlement (écrit et graphique), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ou le programme d'orientations et d'actions (POA) du PLUi. Sauf dérogations prévues par la loi, elle sert en particulier pour :

- Majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant de la mise en oeuvre des règles du PLUi dans une zone ;
- Diminuer ces possibilités de construire ;
- Réduire la surface d'une zone urbaine (zone U) ou à urbaniser (zone IAU) ;
- Permettre des ouvertures à urbanisation

Ce document a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Le siège de l'enquête, le projet de modification N°1 de droit commun du plan local d'urbanisme intercommunal, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique des observations du public et du rapport des conclusions de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du conseil de communauté.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné un commissaire enquêteur :

- Monsieur Alfred MAECHLING, Commissaire Enquêteur titulaire.

Le siège de l'enquête est la Communauté de Communes du Pays de Barr.

Le dossier d'enquête publique sur support papier et en version numérique (sur un poste informatique dédié à la Communauté de Communes) sera consultable au siège de la Communauté de Communes du Pays de Barr et dans toutes les communes désignées ci-après, pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays de Barr et dans les communes membres désignées comme lieux d'enquête aux jours et aux heures suivants :

Lieux	Le dossier (version papier et numérique) et le registre seront à la disposition du public aux jours et horaires suivants :	Dates et horaires de permanence du commissaire enquêteur
CCPB 57 rue de la Kirneck - BARR (Siège de l'enquête)	Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h Lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi de 13h30 à 17h	Vendredi 24 mai de 9h à 12h Mercredi 26 juin de 9h à 12h
ANDLAU 1 place de la Mairie	Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h Mercredi de 14h à 15h30	Vendredi 31 mai de 9h à 12h Mercredi 12 juin de 14h à 15h30
BARR 1 place de l'Hôtel de Ville	Du lundi au vendredi de 8h à 12h Lundi et mercredi de 14h à 17h30 Vendredi de 14h à 16h30	Vendredi 7 juin de 14h à 16h30
BERNARDVILLE 12 rue Principale	Mardi de 17h30 à 18h30	/
BLIENSCHWILLER 13 rue du Winzenberg	Mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h	/
BOURGHEIM 1 grand Rue de la Kirneck	Lundi de 16h à 18h30 Jeudi et samedi de 8h30 à 11h Vendredi de 14h à 16h	/
DAMBACH LA VILLE 11 place du Marché	Du lundi au vendredi de 8h à 12h Lundi, mardi et jeudi de 15h à 17h Samedi de 8h à 10h	Lundi 3 juin de 9h à 12h Lundi 24 juin de 15h à 17h
EICHHOFFEN 2 place de la Mairie	Lundi et mercredi de 13h à 18h Vendredi de 8h à 12h	Lundi 3 juin de 14h à 16h
EPFIG 3 place de la Mairie	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h	Vendredi 7 juin de 9h à 12h Lundi 24 juin de 9h à 12h
GERTWILLER 20 rue Principale	Lundi et mercredi de 9h à 12h Lundi de 14h à 16h30 - mercredi de 14h à 17h Jeudi de 15h30 à 18h	/
GOXWILLER 121 rue Principale	Mardi et vendredi de 16h à 18h Jeudi de 9h à 11h	Mardi 18 juin de 16h à 18h
HEILIGENSTEIN 40 rue Principale	Mardi de 16h30 à 18h Mercredi et vendredi de 9h à 11h30	/
ITTERSWILLER Route des Vins	Lundi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h Mardi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h	/
LE HOHWALD 6 place de la Mairie	Mardi et jeudi de 11h à 12h et de 15h à 18h Vendredi de 13h à 15h	Vendredi 31 mai de 13h à 15h
MITTELBERGHEIM 12 rue Principale	Lundi de 16h à 19h - mardi de 13h30 à 14h30 Mercredi de 9h à 13h - jeudi de 14h à 17h30	Mercredi 12 juin de 9h30 à 12h
NOTHALTEN 34 route des Vins	Du lundi au vendredi de 9h à 11h45	Lundi 27 mai de 9h à 11h
REICHSFELD 1 place de la Mairie	Lundi de 16h à 18h Mardi, mercredi et vendredi de 8h à 12h	/
SAINT PIERRE 14 rue de l'Eglise	Mardi de 18h à 20h Jeudi de 10h à 12h Vendredi de 18h à 19h	Jeudi 6 juin de 10h à 12h
STOTZHEIM 39 route Romaine	Lundi de 13h à 16h Mercredi et vendredi de 8h à 12h	/
VALFF 140a rue Principale	Lundi, mardi et vendredi de 9h à 11h Mardi et vendredi de 17h à 19h	Mardi 18 juin de 9h à 11h
ZELLWILLER 47 rue Principale	Lundi de 15h à 17h Mercredi de 10h à 12h Jeudi de 16h30 à 18h30	Jeudi 6 juin de 16h30 à 18h30

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de l'enquête publique unique, à l'adresse suivante : <http://plui.paysdebarr.fr>

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- Soit en les consignait sur un des registres d'enquête disponibles au siège de la communauté de communes et dans les communes membres ;
- Soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête au siège de l'enquête, à la Communauté de Communes du Pays de Barr - 57 rue de la Kirneck / BP40074 - 67142 BARR Cedex ;
- Soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [plui@paysdebarr.fr](mailto:plui@paysdebarr.fr)

Les observations numériques seront enregistrées du vendredi 24 mai 2024 à 9h00 au mercredi 26 juin 2024 à 12h00.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, à la Communauté de Communes du Pays de Barr ainsi que dans les communes membres, pendant un an après la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de Communes pendant la même durée.

Le dossier de modification N°1 de droit commun du PLUi comporte une note de présentation et une évaluation environnementale.

L'Avis de la Mission Régionale de l'autorité environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable du projet de modification N°1 de droit commun du PLUi et d'abrogation de la carte communale est la Communauté de Communes du Pays de Barr, représentée par son Président M. Claude HAULLER et dont le siège administratif est situé 57 rue de la Kirneck - 67140 BARR. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration à cette adresse.

412158200

## PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

#### Avis d'enquête publique

Une enquête publique est prescrite sur la demande présentée par la société CIC EST en vue d'obtenir auprès du préfet du Bas-Rhin une autorisation d'ouverture de travaux miniers et un permis d'exploitation d'un dispositif de géothermie (captage/rejet en nappe) sur le site de la société situé sur le territoire de la commune de Strasbourg (31 rue Jean Wenger-Valentin 67000 Strasbourg).

L'enquête, d'une durée de 33 jours, se déroulera du lundi 27 mai 2024 à 9h00 au vendredi 28 juin 2024 inclus 17h00, heure de clôture de l'enquête publique, en mairie de Strasbourg (1 parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg) et en mairie de quartier centre-ville (place Broglie, 67000 Strasbourg).

Le président du tribunal administratif de Strasbourg a désigné M. Benoît Matot, ingénieur en environnement, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Yves Jeunesse en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête relatif à ce projet est assorti d'une étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale, de la réponse de l'exploitant à l'avis de l'autorité environnementale et des autres avis obligatoires qui ont été rendus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet peut être consulté par le public :

- sur support papier, à la mairie de Strasbourg (centre administratif), siège de l'enquête publique, et à la mairie de quartier centre-ville place Broglie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur un poste informatique, à la mairie siège de l'enquête de Strasbourg et à la mairie de quartier centre-ville place Broglie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante : <https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Geothermie/Geothermie-Basse-temperature/Basse-temperature> sous la rubrique Permis d'Exploiter CIC EST

Pendant la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies de Strasbourg et quartier centre-ville place Broglie, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- par écrit ou par oral, par le commissaire enquêteur, aux lieux, jours et heures de permanence précisés ci-dessous ;

- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Strasbourg, siège de l'enquête (1 parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg) ;

- par voie électronique à l'adresse électronique [pref-enquetes-publicques@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publicques@bas-rhin.gouv.fr) en mentionnant comme objet « Enquête publique PEX-DAOTM CIC EST ».

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur pendant les permanences prévues ci-dessous sont consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables à l'adresse internet susmentionnée.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie de Strasbourg (1 parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg) et à la mairie de quartier centre-ville aux jours et heures suivants :

- lundi 27 mai 2024 de 09 h 00 à 12 h 00 (en mairie de Strasbourg-centre administratif)
- mercredi 05 juin 2024 de 14 h 00 à 17 h 00 (en mairie de quartier centre-ville place Broglie)
- samedi 15 juin 2024 de 09 h 00 à 12 h 00 (en mairie de quartier centre-ville place Broglie)
- samedi 22 juin 2024 de 09 h 00 à 12 h 00 (en mairie de Strasbourg-centre administratif)
- vendredi 28 juin 2024 de 14 h 00 à 17 h 00 (en mairie de Strasbourg-centre administratif)

Des informations peuvent être demandées auprès de monsieur Thierry Meunier, responsable du projet ([thierry.meunier@anteagroup.fr](mailto:thierry.meunier@anteagroup.fr)).

Des informations relatives à l'enquête pourront être également consultées à l'adresse internet susmentionnée.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur support papier, à la mairie de Strasbourg, et à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n°103) ;
- par voie dématérialisée, à l'adresse internet susmentionnée.

Les décisions susceptibles d'intervenir au terme de l'enquête sont deux arrêtés préfectoraux portant respectivement autorisation d'ouverture de travaux miniers et permis d'exploitation d'une installation de géothermie, ou portant refus.

412522400

## Marchés publics et privés

### Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



### TERRITOIRE HABITAT

#### Avis d'appel public à la concurrence (extrait)

TERRITOIRE HABITAT (OPH) lance une consultation en procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L 2123-1 et R 2123-1 1er du Code de la commande publique.

pour :

**Prog 3121 - Démolition d'une tour de 15 étages au 8 rue Budapest à 90000 BELFORT**

Avis complet sur : [www.th90.fr](http://www.th90.fr)

Dossier de consultation disponible sur : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

412285300



## HABITAT DE L'ILL

#### Avis d'appel public à la concurrence

Monsieur le Directeur

7 rue Quintenz

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Tél : 03 68 00 29 74

mél : [correspondre@aws-france.com](mailto:correspondre@aws-france.com)

web : <http://www.habitatdeill.fr>

SIRET 77877019800027

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché

**Objet** : Reconsultation des lots n°3 et 18 de l'opération relative à la construction neuve de deux bâtiments de 9 logements en accession et 8 logements en BRS - Lotissement Chopin 2 à LIPSHEIM (67640)

**Référence acheteur** : 2024-TX-0025

**Type de marché** : Travaux

**Procédure** : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : Lotissement Chopin 2

67640 LIPSHEIM

**Durée** : 19 mois.

**Description** : Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée.

Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires.

Le contenu détaillé des prestations est défini par les CCTP.

**Classification CPV** :

Principale : 45210000 - Travaux de construction de bâtiments

**Forme du marché** : Prestation divisée en lots : oui

Les variantes sont exigées : Oui

**Lot N° 03** - Gros-oeuvre - CPV 45223220

Gros-oeuvre

Lieu d'exécution : Lotissement Chopin 2

67640

LIPSHEIM

**Lot N° 18** - Electricité - CPV 45311200

Electricité

Lieu d'exécution : Lotissement Chopin 2

67640

LIPSHEIM

**Conditions de participation**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Aptitude à exercer l'activité professionnelle :**

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

**Capacité économique et financière :**

**Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :**

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

**Référence professionnelle et capacité technique :**

**Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :**

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Oui

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**Renseignements d'ordre administratifs :**

<http://agysoft.marches-publics.info>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :

Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

**Remise des offres** : 06/06/24 à 12h00 au plus tard.

**Envoi à la publication le** : 02/05/24

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://agysoft.marches-publics.info>

412269000

## Délégations de services

## COMMUNE DE BELMONT

#### Avis de concession Convention de délégation de service public pour l'exploitation du domaine skiable alpin du Champ du Feu

#### I) POUVOIR ADJUDICATEUR

Commune de Belmont 30 Rue Principale 67130 BELMONT - Mail : [mairie.belmont@wanadoo.fr](mailto:mairie.belmont@wanadoo.fr) - Téléphone : 03 88 97 31 87 - Profil acheteur :

[plateforme.alsacemarchespublics.eu](http://plateforme.alsacemarchespublics.eu) - Code NUTS : FRF 11 BAS RHIN

#### II) PROCEDURE

Consultation organisée conformément aux articles R.3121-5 et R.3126-1 du Code de la Commande Publique relatifs aux contrats de concession inférieurs au seuil européen (5 538 000 €HT). Les candidats sont informés du caractère « restreint » de la procédure (les candidats sont invités dans un premier temps à déposer leur candidature, seuls les candidats ayant été agréés seront ensuite invités à remettre une offre).

#### III) COMMUNICATION

L'ensemble des échanges entre la commune et les candidats se feront via le profil acheteur de la commune (accès aux documents de la consultation, questions, convocations, négociations, ...) à l'adresse suivante :

[mairie.belmont@wanadoo.fr](mailto:mairie.belmont@wanadoo.fr)

#### IV) OBJET DE LA CONCESSION

La commune de Belmont souhaite confier à un opérateur professionnel l'exploitation à ses risques et périls de son service public des remontées mécaniques et du domaine skiable alpin de la station du Champ du Feu (9 remontées mécaniques - 13 pistes).

**Code CPV principal** : 92610000-0

Service d'exploitation d'installations sportives / 45234200-8 Systèmes de transport par câble

**Durée de la concession** : 20 ans maximum.

**V) CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURES ET D'OFFRES**

Se référer au Règlement de la consultation accessible sur le profil d'acheteur de la commune.

**VI) CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES**

La concession sera attribuée sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

**VII) DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

**Date limite** : 04/06/2024, à 12 heures

**VIII) INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS**

Tribunal Administratif de Strasbourg 31, avenue de la Paix - BP 5103867070 Strasbourg Cedex - Téléphone : 03 88 21 23 23 Greffe du tribunal Courriel :

[greffe.tastrasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.tastrasbourg@juradm.fr)

412380700